



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 4 juillet 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Administration Générale – Finances

455/2024 Certificat de fongibilité – Information du Président

Monsieur le Président expose :

Un certificat de fongibilité autorisant le transfert des crédits sur le Budget Général a été établi le 21 juin 2024 par le Président afin d'augmenter les crédits prévus pour la mise en place du projet micro-folie mobile.

En contrepartie, les crédits inscrits pour le déménagement du CIAP seront réduits de ce même montant.

Par conséquent, nous transférons les crédits suivants :

Compte 21838 Fonction 313 Autre matériel informatique	+ 12 000,00 €
Compte 2313 Fonction 312 Constructions (en cours)	- 12 000,00 €

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le certificat joint en annexe doit être présenté pour information au Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté

PREND acte du certificat de fongibilité du Budget Général.

Le secrétaire de séance,

Denis PETIT

Le Président

Jean-Marc BURRUS

